

**A.S.A des propriétaires  
usagers des eaux de l'Issole**

DE

**FORCALQUEIRET**

VAR

83136



**COMPTE RENDU**  
**ASSEMBLEE GENERALE**  
**EXTRAORDINAIRE**  
**A.S.A.**  
**24 SEPTEMBRE 2018**

**Présents** : Monsieur André CARAVA, Sous-Préfet de Brignoles ; Marc BOREL ; Alain FABBRI ; Pierre GAUTIER, Maire de Forcalqueiret ; Yves GIRAULT ; Alice MAURY ; André PAPE ; Christian ROUX.

**Pouvoir** : Maryse AIPERTI à GIRAULT Yves –Paul MAURY à Alice MAURY

Le quorum n'est pas atteint.

**Ordre du jour :**

- Election nouveau bureau
- Vote du Budget primitif 2018
- Autres informations

Monsieur le Maire de Forcalqueiret, à l'issue de l'assemblée générale du 26 juillet 2018, a interrogé la Sous-Préfecture sur les points suivants :

**Reste en suspens :**

- 1 – le devenir de l'ASA, sans Président, sans bureau, sans volonté de la faire vivre
- 2 – Qui mandate les sommes dues ? Qui titre les recettes en attente ?

Monsieur le Sous-Préfet, dans un courrier du 4 septembre 2018, reçu le 10 septembre 2018, organisait une assemblée extraordinaire le 24 septembre 2018 à 16 h en Sous-Préfecture et demandait à la commune de Forcalqueiret de procéder à la convocation des propriétaires usagers.

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance et constate que le quorum n'est pas atteint : 7 membres sur 46. Cependant, une discussion est ouverte sur les différents points à l'ordre du jour.

Monsieur le Sous-Préfet estime inopportun de dissoudre l'A.S.A ; l'objet de cette association est toujours d'actualité et, il prône la solidarité. Il explique que si dissolution il y a, chaque propriétaire devient responsable individuellement, en cas notamment d'inondation. Dans le cadre de l'A.S.A, la responsabilité incombe à cette institution, et non à chaque propriétaire. C'est la raison d'être de ces associations syndicales.

Il conseille aux membres présents de trouver une solution pour faire vivre l'A.S.A car, le cas échéant, la gouvernance sera assurée par l'Administration, qui sera intransigeante et répercutera le prix des travaux et de l'entretien à chaque propriétaire. Ainsi, la redevance réclamée jusqu'à lors sera certainement augmentée. Il est précisé que le fait que le canal soit opérationnel ou non (absence de l'eau depuis 2 ans) n'a aucune incidence sur le devenir de cette dernière.

Monsieur le Sous-Préfet convoquera une prochaine assemblée générale extraordinaire au mois d'octobre après avoir interrogé la DDTM sur les travaux à effectuer (notamment sur le seuil au pont de Garéoult) et la Trésorerie sur la situation financière.

Le budget primitif ayant été acté le 26 juillet, une décision modificative budgétaire sera à l'ordre du jour. Il sera notamment, en recettes, procéder à une correction, à savoir le titrage des participations au titre de l'année 2017, venant se rajouter aux titrages des participations dues pour l'année 2018.

Les convocations seront envoyées par la Sous-Préfecture directement, espérant que cette manière de procéder donne plus de poids et attire le propriétaire usager sur l'importance de cette question.

Le Maire  
Pierre GAUTIER

